Annonces Légales

Arrêté n° R03-2020-12-31-001 du 31 décembre 2020 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales En vertu de cet arrêté, le tarif hors taxe à la ligne est de 4.16 €

CONSTITUTIONS

EGA03549

Suivant acte SSP en date du 05/03/2021 enregistré le 17/03/2021 au SIE de CAYENNE, dossier N° 2021 00004266, référence N°9734P31 2021 A 00451, M. Johann PARIZE, 6 Lot llang llang, 97300 CAYENNE, a cédé à DOCTEUR PARIZE JOHANN SELARL au capital 10.000€, 212 Route de la Madeleine, 97300 CAYENNE, 881 984 017 au RCS de CAYENNE, un fonds de comperce de Sec CAYENNE, un fonds de commerce de Activité de chirurgie-dentaire. sis et exploité 212 Route de la Madeleine, 97300 212 Route de la Madeleine, 97300 CAYENNE comprenant Patientèle, matériels. moyennant le prix de 408.760€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/01/2021. Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : AVENIR GUYANE, 1 rue des Coccinelles, 21 Collegy III 97300 CAYENNE ZI Collery III, 97300 CAYENNE.

MODIFICATIONS

EGA03563



Actalis Guyane 22, rue Gilles Béhary Laul Sider ZI Collery II - 97300 Cayenne Tél. 0594 25 62 40

TRANSPORT EDCEL

Société par actions simplifiée societe par actions simplifiee au capital de 6 667 euros porté à 6000 euros Siège social : 16 Impasse JARI 97351 MATOURY 802 322 891 RCS CAYENNE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 4 décembre 2020 a dé-cidé de réduire le capital social de 667 eu-ros pour le ramener de 6 667 euros à 6000 euros par voie de rachat et d'annulation de 667 actions.

Le Président a constaté en date du 4

décembre 2020 que cette réduction de ca-pital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modi-

fiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention:
Le capital social est fixé à six mille six cent soixante-sept (6 667 euros).

Nouvelle mention: Le capital social est fixé à SIX MILLE euros (6000 euros).

POUR AVIS Le Président

EGA03562



Actalis Guyane 22, rue Gilles Béhary Laul Sider ZI Collery II - 97300 Cayenne Tél. 0594 25 62 40

TRANSPORT EDCEL

Société par actions simplifiée au capital de 6 000 euros porté à 6 667 euros Siège social : 16 impasse JARI 97351 MATOURY 802 322 891 RCS CAYENNE

Par décision du 27 novembre 2020, l'as-

socié unique a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de transport public routier de marchandises ou loueur de véhicules industriels avec conducteur destiné au transport de marchandises et de modifier en conséquence

l'article 2 des statuts.

de modifier le siège social du RN2 RESI-DENCE JARI, 97351 MATOURY au 16 im-passe JARI 97351 MATOURY à compter du ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

une augmentation du capital social de 667 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:

Ancienne mention : Le capital social est fixé à SIX MILLE (6

000 euros). Nouvelle mention

Le capital social est fixé à SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT euros (6 667

POUR AVIS Le Président

EGA03560



Guuane

EQUIP'AUTO

Société à responsabilité limitée nsformée en société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros Siège social : C O EQUIP INVEST, ZI GALMOT, 97300 CAYENNE 387 830 680 RCS CAYENNE

AVIS DE MODIFICATIONS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 17 décembre 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son ob-jet, son siège, sa durée et les dates d'ou-verture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme

de 80 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,

chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions: La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément: Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'actions de la celebrativité des preseiés. l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Philippe CHA-BANNE.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée

par:
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Philippe
CHABANNE, Demeurant Parc Lindor 2, 24
rue des Parfums, 97354 REMIRE MONTJOLY,

Pour avis La gérance

EGA03543

SCI NAYA

SCI au capital de 1.000,00 € Siège social : 71 RUE SADI CARNOT 92000 NANTERRE **RCS NANTERRE 884954371**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/03/2021 , il a été dé-cidé de transférer le siège social au 2240 ROUTE DE MONTABO 97300 CAYENNE à compter du 26/03/2021 . Durée : 99 ans. Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété,

la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administra-tion, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant consti-tuer l'accessoire, l'annexe ou le complé-ment des biens et droits immobiliers en question. Radiation au RCS de NAN-TERRE et immatriculation au RCS de CAYENNE.

EGA03556



AU PETIT BATEAU

Société à responsabilité limitée au capital de 4000 euros
Siège social : PK 0.5 Route de Montabo,
97300 CAYENNE 483 262 838 RCS CAYENNE

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des délibérations en date du 1er avril 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouver-ture et de clôture de son exercice social

demeurent inchangées.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de unit de voix qu'il possède ou représente d'ac-

tions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Arnaud DE BARROS BRAGA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simpli-fiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Arnaud DE BARROS BRAGA demeurant

La Chaumière, 348 Allée d'entre deux Co-teaux, 97351 MATOURY

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Yann BRIOIS demeurant La Chaumière, 348 Al-lée d'entre deux Coteaux, 97351 MA-

Par ailleurs, ladite Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le ca-pital social de 100 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des men-tions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est

fixé à quatre mille euros (4 000 €)

Nouvelle mention : Le capital social est

fixé à cent quatre mille euros (104 000 €) Enfin, ladite Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

ordinaire à decide :
- d'étendre l'objet social à « toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ; la participation, di-recte ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, com-merciales ou financières, mobilières ou im-mobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rat-tacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires » à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts,
- de transférer le siège social du PK0.5
Route de Montabo, 97300 CAYENNE au

1168 Route de Montabo, 97300 CAYENNE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis Le Président

EGA03550

GUYAMIX

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros Siège social : ZI Collery 2 RN 1 lieudit Marengo 97300 CAYENNE 840 744 106 RCS Cayenne

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé

Aux termes de la decision de l'associe unique du 01/04/2021, il résulte que: Le siège social a été transféré ZI Collery 2 RN 1 lieudit Marengo 97300 CAYENNE à compter de cette même date. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence : Ancienne mention

- Ancienne mention Siège : 24 rue Gilles Béhary Laul Sider -ZI Collery - 97300 CAYENNE - Nouvelle mention Siège : ZI Collery 2 RN 1 lieudit Marengo 97300 CAYENNE

Mention sera faite au RCS de Cayenne. Pour avis

DIVERS

EGA03552

Rectificatif à l'annonce parue le 08/01/2021 concernant la société : CA-SATE CONSTRUCTION GUYANE, il y avait lieu de lire Rectificatif à l'annonce parue sous le n°EGA03004 dans l'édition du 8 janvier 2021. Il fallait lire : Président: UN-HABO Carlos. Le reste de l'annonce reste inchangé. Modification au RCS de CAYENNE

CONSULTATIONS

EGA03568

CONSULTATION **SUR LES INONDATIONS**

Une consultation du public est ouverte du 27 avril au 26 octobre 2021 en applica-tion du Code de l'Environnement. Elle porte sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du district hy-drographique de la Guyane pour la période 2022-2027

2022-2027.
Conformément à la directive n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, le PGRI fixe les grandes orientations pour réduire les conséquences négatives des inondations sur le territoire de la Course sizint les les conséquences négatives des inondations sur le territoire de la Course sizint les les conséguences négatives des consequences négatives des courses de la Course sizint les les conséguences négatives des courses de la Course sizint les les conséguences négatives des courses de la course territoire de la Guyane, ainsi que les me-sures à mettre en œuvre pour les atteindre.

La consultation est organisée par la Di-rection Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) de Guyane. Les documents soumis à consultation

sont accessibles, aux heures ouvrables, au siège de la DGTM et au siège de l'Office de l'eau en Guyane ainsi que les sites In-

https://www.guyane.gouv.fr/Actuali tes/Consultations-publiques et sur http://www.guyane.developpement-du-

rable.
gouv.fr/risques-naturels-r280.html
Adresse du siège de la DGTM de
Guyane: Rue port - 97 300 Cayenne
Adresse du siège de l'Office de l'eau de
Guyane: 10 rue des remparts - 97 300

www.lapostille.fr

L'Apostille N° 315 Page 8 Vendredi 9 Avril 2021